cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Soleil Blanchard
https://www.cadre21.org/membres/a74ec3d4be62ef77ec30fcf9

Date d'obtention : 2024-05-03 20:12:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu’est-ce que je retiens de la méthode d’intervention Sexto ?

Que ce protocole est neutre afin de pouvoir être utiliser par les professionnels qui en auront besoins, comme avocats, policier et autre.
Que pour toute "confidence" on ouvre la trousse et on suit les étapes, lors qu'il s'agit d'une situation qui se trouve sous notre responsabilité seulement. Pas d'ouverture pour un demande d'enquête de police ou pour une crainte de parents.
Qu'en cas d'actes malveillant, avec l'appel a la Police immédiatement, on a le devoir de retirer le cellulaire pour le remettre au autorité a leur arrivé.

La trousse se veut bienveillante, claire et rassurante pour la victime, vu la neutralité et la démarche préétablie.

Question 2 - Qu’est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais maintenant avoir une direction claire a suivre en cas de dénonciation/confidences.
C'est très encourageant en tant qu'intervenant de savoir que nous pouvons maintenant intervenir correctement et de façons a ne pas nuire au procédure qui suivent.
Cela va aussi créer une image de intervenants qui a le pouvoir d'aider et non pas seulement écouter et expliqué au jeune qu'il va devoir tout raconter a une tierce personne parce que l'on était pas former au paravent.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester neutre et bien suivre la démarche sans la teinter de mon opinion ou de ma perception de jugement personnel. Par contre je dois être bienveillante et rassurante pour les victime. Suivre les étapes de protocole. Porter attention a l'élève au niveau de son émotion verbal et non verbale aussi est nécessaire pour par la suite, s'assurer que l'établissement peut lui fournir l'aide/ le soutien nécessaire.

Ne jamais pensée qu'une fois que c'est dit et écrit que c'est fini. L'être humain n'efface pas les actes aussi facilement.